



CAHIER DES CHARGES 2027

Appel à projets Bienvenue à la retraite

Lancement de l'appel à projets : lundi 22 juin 2026

Limite de candidature : lundi 31 août 2026

Adresse mail contact : partenaire.dps@carsat-ra.fr

Table des matières

I.	Contexte.....	3
II.	Objectifs.....	3
III.	Public cible.....	3
IV.	Modalités d'intervention.....	4
V.	Organisation / mise en œuvre des ateliers.....	6
VI.	Communication et partenariats.....	7
VII.	Modalités d'attribution du financement.....	7
VIII.	Composition du dossier.....	8
IX.	Informations pratiques.....	9
X.	Annexes.....	9

I. Contexte

L'action sociale de la Carsat Rhône-Alpes s'engage activement dans le développement d'actions de prévention visant à bien vieillir. Dans ce cadre, des ateliers sont proposés pour accompagner les personnes dès leur passage à la retraite, afin de favoriser le maintien de leur autonomie et leur bien-être.

Le passage à la retraite est une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité. Un certain nombre d'éléments structurants tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, les lieux de socialisation sont modifiés. C'est un changement de plus, un bouleversement des habitudes, des repères et des rythmes de vie.

Pour accompagner les pré et nouveaux retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer, sans infantilisation, de les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies ; de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, l'Assurance retraite a souhaité initier depuis 2023, sur l'ensemble du territoire, une nouvelle offre d'ateliers « Bienvenue à la retraite ». L'offre s'appuie sur un référentiel inter-régimes créé en juin 2022.

L'offre déployée s'appuiera sur les modules socles du référentiel.

La Carsat Rhône-Alpes souhaite déléguer l'animation **de 210 ateliers en 2027.**

II. Objectifs

- Accompagner les futurs et jeunes retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie.
- Permettre aux futurs et jeunes retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral, et également de maintenir leur lien social.

L'atelier « Bienvenue à la retraite », parce qu'il cible les futurs et jeunes retraités, constitue la porte d'entrée dans le parcours « Bien vieillir ».

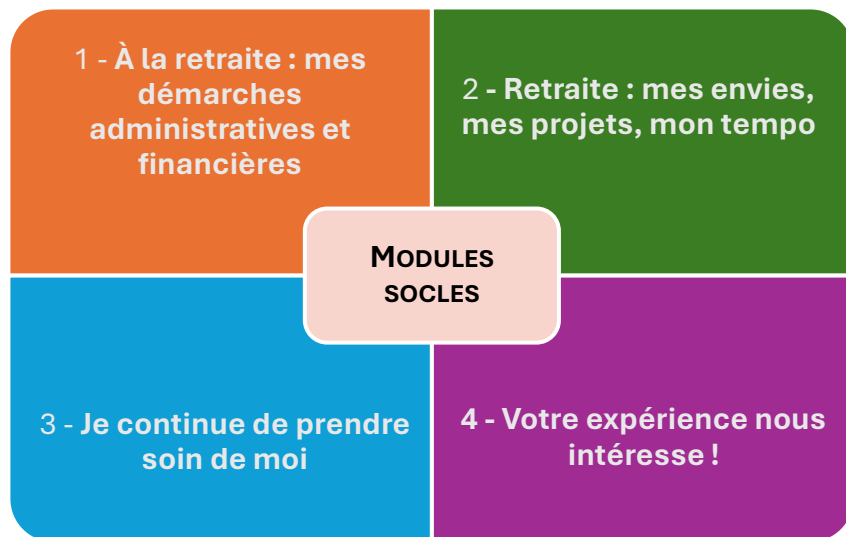
III. Public cible

Ces ateliers « Bienvenue à la retraite » s'adressent à 2 cibles :

- Actifs, à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite. Une attention particulière devra être apportée aux publics identifiés comme fragiles (socialement ou économiquement). Les publics reconnus inaptes dans leur travail restent une priorité.
- Nouveaux retraités, partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes, vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et en priorité les publics en situation d'isolement social et géographique.

IV. Modalités d'intervention

Les actions de prévention prennent la forme d'ateliers collectifs, exclusivement sur les modules socles :



Le référentiel des contenus est disponible sur :

<https://espace-professionnels.pourbienvieillir.fr/actions/les-referentiels-guide-de-deploiement-dateliers-dur-le-bien-vieillir/>

Les modules complémentaires mentionnés dans le référentiel ne sont pas requis en Rhône-Alpes.

Les différents ateliers Bienvenue à la retraite en Rhône-Alpes à déployer en 2027

- **Ateliers « Bienvenue à la Retraite » volontaristes en présentiel / distanciel sur la cible des nouveaux retraités**

Nous maintenons notre offre socle à destination des retraités du régime général. Les invitations sont organisées par territoire selon deux modalités : un envoi par courriel trois semaines avant la tenue de l'atelier et un envoi postal six semaines en amont, destiné aux retraités ne disposant pas d'adresse électronique.

Format à proposer en intégrant les 4 modules socles : nombre de séances durée des séances fréquence

Cent quarante ateliers volontaristes seront à proposer en 2027, dont 10% de la totalité des actions en distanciel (soit 21 ateliers).

- **Ateliers « Bienvenue à la Retraite » en ESAT en présentiel : Établissement et service d'accompagnement par le travail**

Afin d'approfondir l'interface avec le passage à la retraite des plus fragiles, la Carsat Rhône-

Alpes a déployé depuis 2024 des ateliers « Bienvenue à la retraite » en ESAT. L'enjeu est d'informer, de rassurer les personnes en situation de handicap souvent très éloignées des démarches administratives et pour qui le passage à la retraite est un saut vers l'inconnu empreint de nombreuses inquiétudes, avec un risque important de rupture sociale. Ces ateliers bénéficient de l'intervention d'un conseiller retraite de la Direction de l'Assurance Retraite en amont ou au cours de l'atelier.

Format à proposer en intégrant les 4 modules socles : nombre de séances durée des séances fréquence

Vingt ateliers seront à proposer au cours de l'année 2027.

- **Ateliers « Bienvenue à la retraite » pour les futurs retraités en entreprise en présentiel**

La Carsat Rhône-Alpes propose un nouveau format d'atelier Bienvenue à la retraite destiné aux futurs retraités en entreprise. Ce format permet de valoriser une cible disponible et en demande d'accompagnement, tout en offrant aux entreprises un service utile pour préparer sereinement la transition de leurs collaborateurs.

Format : 1 journée max

Environ vingt ateliers seront organisés en entreprise au cours de l'année 2027.

- **Ateliers « Bienvenue à la retraite » en partenariat avec un acteur local en présentiel**

En s'appuyant sur les réseaux partenariaux de la CARSAT et de l'opérateur, et dans la continuité de diversification de notre offre ; nous souhaiterions la mise en place d'ateliers à destination des bénéficiaires des structures partenaires (ex : centre social, CCAS, MJC...).

Le recrutement et la promotion des ateliers se fera par l'opérateur avec l'appui de ces structures.

Dans ce contexte, environ trente actions seront à organiser en partenariat avec ces structures au cours de l'exercice 2027.

Format à proposer en intégrant les 4 modules socles : nombre de séances, durée des séances, fréquence

Tarifs et formats (distanciel, présentiel, nombre de séances)

Format	Nb séances	Tarifs maximum	Type
Distanciel	4 sur 4 demi-journées	2500 €	BAR ¹ volontariste
Présentiel	4 sur 4 demi-journées	3000 €	Tous (obligatoire ESAT)
Présentiel	4 sur 2 journées	2800 €	Tous (sauf ESAT et entreprise)
Présentiel	1 journée	2400 €	À privilégier pour les entreprises
Présentiel	À proposer	À proposer	Tous (sauf ESAT et entreprise)

Pour les ateliers BAR volontaristes des territoires seront attribués d'office par la Carsat Rhône-Alpes, en début de chaque semestre.

Pour les autres ateliers BAR, les opérateurs devront faire des propositions qui seront traitées et validées par la Carsat. De surcroît, la Carsat se réservera le droit de proposer certaines structures qui se seront manifestées auprès d'elle.

Une cartographie interactive sera mise à disposition, pour que les opérateurs puissent avoir une vision d'ensemble sur leurs territoires d'intervention. Ceci afin de garantir une répartition cohérente des interventions sur le territoire.

V. Organisation / mise en œuvre des ateliers

La Carsat Rhône-Alpes finance intégralement la mise en place des ateliers « Bienvenue à la Retraite ». Ces derniers devront être **gratuits** pour les participants.

Les actions devront être réalisées du 1^{er} janvier 2027 au 30 novembre 2027.

Un minimum de 8 participants par ateliers est requis.

L'opérateur devra :

- Publier les ateliers via le Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS) pour qu'ils soient valorisés sur le portail Pour Bien Vieillir : <https://www.pourbienvieillir.fr/>
- Mettre à jour régulièrement le tableau de suivi partagé
- Informer la Carsat, via le tableau de suivi partagé, du nombre de participants à l'issue de la 1^{ère} séance
- Inscrire les participants et compléter les données des questionnaires T0 et T1 sur l'outil Webreport
- Remplir le kit ACO à chaque trimestre (tableur Excel fourni par la Carsat)
- Recontacter les inscrits avant le début de l'atelier pour consolider le groupe et tenir informée la CARSAT Rhône-Alpes
- Se présenter en tant qu'opérateur désigné par la CARSAT Rhône-Alpes et le groupement inter-régimes ; présenter leurs offres d'accompagnement et de prévention auprès des retraités bénéficiaires

¹ BAR : Bienvenue à la Retraite

- Organiser un temps de convivialité sur chaque séance. Celui-ci est intégralement pris en charge par la CARSAT Rhône-Alpes

Ces engagements pourront faire l'objet d'une évaluation par la CARSAT Rhône-Alpes.

VI. Communication et partenariats

- **Ateliers « Bienvenue à la Retraite » volontaristes en présentiel sur la cible des nouveaux retraités**

La gestion des invitations est assurée par la Carsat Rhône-Alpes, via des courriers (six semaines en amont) et par l'envoi d'emailings (trois semaines avant).

- **Ateliers en distanciel sur la cible des nouveaux retraités**

Les ateliers en distanciel sont régis par un conventionnement intégrant une clause de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD, permettant à l'opérateur de procéder aux envois et à la gestion des inscriptions.

L'opérateur devra informer la Carsat Rhône-Alpes du nombre d'inscrits à l'atelier.

- **Ateliers « Bienvenue à la Retraite » en ESAT et entreprises en présentiel**

Les groupes seront constitués par les ESAT et les entreprises.

Aucune communication ne sera faite du côté de la CARSAT Rhône-Alpes.

- **Ateliers « Bienvenue à la retraite » en partenariat en présentiel**

L'opérateur a la charge de la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior en coordination avec les partenaires locaux afin de constituer les groupes. Il veillera au respect et à l'utilisation du kit de communication fourni par la Carsat Rhône-Alpes.

La Carsat Rhône-Alpes pourra venir ponctuellement en appui des opérateurs dans la constitution du groupe, sous forme de mailing auprès des jeunes retraités sur le territoire et pour la mise en contact partenariale. Des actions communes de communication pourront être envisagées selon les difficultés rencontrées par les opérateurs.

VII. Modalités d'attribution du financement

Les dossiers de candidatures seront soumis pour décision à une Commission déléguée par le Conseil d'Administration de la Carsat Rhône-Alpes, dénommée CAS (Commission d'Action Sociale) en octobre 2026.

La décision sera notifiée par mail après accord des instances de contrôle. Les décisions prises par la Carsat ne font pas l'objet de recours.

L'attribution de la participation financière sera formalisée par une convention entre la Carsat Rhône-Alpes et l'opérateur. La convention précise les actions, leur calendrier, leur montant, les obligations notamment de communication du soutien financier apporté par la Carsat Rhône-Alpes, les modalités de versement de la participation financière et les modalités d'évaluation des actions.

Le paiement d'un premier acompte à 50% du montant accordé sera versé après signature de la convention entre l'opérateur et la Carsat Rhône-Alpes.

Un acompte de 30 % est versé au 30 septembre si 70 % des ateliers sont réalisés, en cours ou programmés

Le paiement du solde, correspondant à 20% du montant accordé, sera versé à la fin de la prestation au regard de la réception des documents de suivis (Bilan quantitatif et qualitatif, Kit ACO, Web Report, inscription au portail "Pour Bien Vieillir", fiche de présence...).

La convention passée entre l'opérateur et la Carsat Rhône-Alpes est annuelle. Toutefois, au regard du bilan, la Carsat pourra proposer au partenaire de renouveler l'accord pour l'année suivante.

VIII. Composition du dossier

Ce dossier devra être accompagné des justificatifs suivants :

- Le dossier de candidature daté, signé et indiquant obligatoirement le montant demandé à la Carsat.
- Budget prévisionnel, avec le détail des charges, des frais envisagés ou des coûts d'intervention + frais d'ingénierie
- Attestation sur l'honneur des compétences requises pour les interventions (la Carsat Rhône-Alpes, se réserve le droit de vérifier les CV des intervenants)
- L'attestation de paiement des cotisations URSSAF datant de moins de 3 mois, appelée "Attestation de vigilance". Les relevés comptables ne sont pas recevables.
- Les statuts du porteur de projet et/ou de la structure
- La liste des responsables (président, bureau).
- La décision d'agrément préfectoral pour les activités soumises à agrément.
- La fiche INSEE "Avis de situation au répertoire SIRENE"
- Le rapport d'activité de l'année N-1.
- Le RIB.
- Les documents comptables suivants :
 - Le bilan comptable de l'année N-1,
 - Le compte de résultat de l'année N-1,
 - Le budget prévisionnel de la structure de l'année N.

Les dossiers devront être complets et envoyés par mail (partenaire.dps@carsat-ra.fr) au plus tard le 31 août 2026 (20h00).

Seuls les dossiers complets seront présentés aux administrateurs lors de la Commission d'Action Sociale du 1^{er} octobre 2026.

L'équipe du Pôle Expertise Accompagnement Prévention Séniors peut se rendre disponible en cas de difficulté.

➤ **Contact par mail** : partenaire.dps@carsat-ra.fr

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles et de limitation au traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit d'opposition si le traitement ne relève pas d'une obligation légale ou de l'exécution d'un contrat ou de la sauvegarde d'intérêts vitaux. Si le traitement a pour base de licéité, votre consentement, vous

pouvez le retirer à tout moment et sans justification. Vous disposez également d'un droit à la portabilité sur vos données. Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) de la

Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

IX. Informations pratiques

Le dossier de candidature dûment complété doit être transmis à la Carsat Rhône-Alpes, au plus tard le 31 août 2026 à 20h00, par courriel : partenaire.dps@carsat-ra.fr

Un webinaire pour répondre à vos questions vous est proposé le : vendredi 10 juillet 2026 de 10h à 11h. Sur inscription en cliquant sur [Inscription Webinaire appel à projet ateliers " Bienvenue à la retraite" – Remplir le formulaire](#)

X. Annexes

- Référentiel BAR
- Dossier candidature